

Savoie, l'instituteur pédophile condamné à 20 ans de prison

Par [Martin Planques](http://plus.lefigaro.fr/page/martin-planques-0) | Publié le 16/12/2016 à 16:43



L'ouverture du procès d'Éric Molcrette le 8 décembre dernier à Chambéry. JEAN-PIERRE CLATOT/AFP

L'ex-instituteur de 51 ans avait violé ou agressé sexuellement 30 fillettes, âgées de 4 à 12 ans, dans son école et dans un centre de vacances.

«Ce que j'ai fait est impardonnable», a reconnu vendredi Éric Molcrette, l'ex-instituteur de 51 ans, au dernier jour de son procès (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/12/07/01016-20161207ARTFIG00360-pedophilie-un-instituteur-devant-les-assises.php>). L'expression de ses regrets n'aura pas eu d'effets: l'homme a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle pour les viols ou agressions sexuelles de 30 fillettes, âgées de 4 à 12 ans, dans son école et dans un centre de vacances. C'était la peine maximale encourue pour ces crimes et celle qui avait été requise par l'avocat général. Elle est assortie d'une peine de sûreté de deux tiers et d'un suivi sociojudiciaire pendant 10 ans quand Éric Molcrette sortira de prison.

«Je voudrais vraiment pouvoir vous demander pardon, mais je ne peux pas, parce que ce que j'ai fait est impardonnable», avait déclaré à l'audience l'accusé en s'adressant aux familles des victimes avant que le jury ne se retire pour délibérer. «Vous avez, j'espère et je crois, tous en vous l'amour et la force nécessaires pour vous reconstruire en famille, avec vos enfants».

LIRE AUSSI - Pédophilie: un instituteur devant les assises (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/12/07/01016-20161207ARTFIG00360-pedophilie-un-instituteur-devant-les-assises.php>)

La cour a aussi prononcé une obligation de soins, l'interdiction d'entrer en contact avec les parties civiles et d'exercer une profession en rapport avec des mineurs. Cinq ans d'emprisonnement viendraient sanctionner un éventuel non-respect de ces règles. L'instituteur du petit village de Planaise, près de Chambéry, avait imposé des fellations à 18 de ses élèves de maternelle et de CP, âgées de 4 à 6 ans, lors de «jeux du goût», et agressé sexuellement cinq d'entre elles. En août 2012, il avait par ailleurs agressé sexuellement onze fillettes de 8 à 12 ans, par des caresses pendant leur sommeil, pendant une colonie de vacances équestre à Mornac-sur-Seudre. Certaines fillettes avaient été victimes plusieurs fois de ses agissements. «C'est un soulagement», ont confié certains parents après l'annonce de la condamnation. D'autres ont affirmé qu'il avait «eu ce qu'il méritait».

Luc Ferry cité comme témoin

Deux ministres de l'Éducation Nationale (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/12/07/01016-20161207ARTFIG00206-pedophilie-pour-le-proces-d-un-instituteur-deux-ministres-de-l-education-cites-comme-temoins.php>) **avaient été cités comme témoins pour le procès d'Éric Molcrette. «C'est en tant qu'ancien ministre qu'il s'exprimera et fera part de son action passée», avait déclaré son entourage au Figaro** (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/12/07/01016-20161207ARTFIG00206-pedophilie-pour-le-proces-d-un-instituteur-deux-ministres-de-l-education-cites-comme-temoins.php>). **«Mais s'agissant d'un procès qui devrait se tenir à huis clos, il ne fera aucune déclaration au sortir du palais».** La deuxième demande d'audition concernait Najat Vallaud-Belkacem. L'actuelle ministre de l'Éducation nationale n'avait pas donné suite à la demande, «car la citation en tant que témoin d'un ministre en exercice engage une procédure lourde, l'adoption d'un décret en conseil des ministres», avait affirmé le ministère au Figaro.

La demande d'audition provenait de l'association **La Fondation pour l'enfance** (<http://www.fondation-enfance.org/>), présidée par Anne-Aymone Giscard d'Estaing et partie civile au procès. Son avocat Me Olivier Baratelli avait expliqué ces demandes au Figaro: «Nous voulions que deux ministres de sensibilité politique différente puissent apporter un éclairage sur les actions menées par l'Éducation nationale pour lutter contre la pédophilie.»

(Avec AFP)